

PROCÉDURE D'ACCUEIL

DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Objectif

Garantir l'accès, l'adaptation et le suivi des personnes en situation de handicap dans les formations proposées par VIVRE AUX ÉCLATS.

Champ

S'applique à toutes les formations en intra, en lieux externes.

● Étape 1 : Identification des besoins

Lors de l'inscription ou en amont de la formation, chaque stagiaire est invité·e à signaler une situation de handicap ou un besoin spécifique.
Un contact direct avec le référent handicap est proposé.

● Étape 2 : Analyse de la situation

Un entretien est réalisé avec le ou la référent·e handicap.
Cet échange permet de préciser les besoins, les contraintes, et les conditions favorables à la participation.



PROCÉDURE D'ACCUEIL

DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

● **Étape 3 : Mise en place des adaptations**

Un plan d'adaptation est défini. Il peut concerner :

- le rythme
- les modalités pédagogiques
- l'espace
- les supports
- la place dans le groupe

Les adaptations sont partagées avec les formateur·ices concerné·es, dans le respect de la confidentialité.

● **Étape 4 : Suivi pendant la formation**

Le référent handicap reste disponible pendant la formation.

Des ajustements peuvent être réalisés en fonction de l'évolution de la situation.

● **Étape 5 : Évaluation et amélioration**

En fin de formation, un retour est recueilli auprès du stagiaire.

Les éléments sont analysés pour améliorer les pratiques.

Prendre contact avec la personne référente

 Johan Lescop

 formation@vivre-aux-eclats.fr

 04.78.24.33.37

